



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Palement

Question écrite n° 5375

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur les difficultés auxquelles vont être confrontés les contribuables pour s'acquitter de leur imposition locale dans les délais légaux du fait des mouvements de grève qui affectent l'administration des PTT. En effet, la date limite étant fixée au 15 octobre pour le règlement de la taxe d'habitation, nombre d'entre eux risquent d'être dans l'impossibilité d'effectuer leur paiement en temps voulu et d'encourir ainsi une pénalité pour laquelle ils ne portent aucune responsabilité. Il lui demande donc d'accorder un report de la date de paiement afin de permettre aux contribuables de régler leur contribution fiscale sans qu'une majoration ne leur soit appliquée.

Texte de la réponse

Reponse. - Il a été recommandé aux services chargés du recouvrement de l'impôt de tenir compte des récentes perturbations du trafic postal. Les comptables publics ont été invités à examiner avec la plus grande bienveillance toutes les demandes de délais présentées par les entreprises ou les particuliers qui rencontrent des difficultés de paiement. Il a par ailleurs été rappelé que les redevables qui ont adressé un chèque par la poste avant la date limite de règlement n'encourent aucune pénalité de retard quelle que soit la date de réception du moyen de paiement par le comptable public. En conséquence, les intéressés qui, malgré ces dispositions, auraient reçu des avis de pénalités, sont invités à prendre l'attache du comptable chargé du recouvrement, qui régularisera la situation.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5375

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3292